



Quel est son rôle ?

Développer, adapter et promouvoir des dispositifs de surveillance

Exercer une veille sanitaire internationale

Comprendre les déterminants des phénomènes sanitaires d'importance pour élaborer des mesures de surveillance adaptées

Participer au développement de synergies entre surveillance et recherche

Améliorer l'efficacité de la surveillance

Développer des synergies avec les Plateformes en santé végétale et surveillance de la chaîne alimentaire, dans une perspective « une seule santé »

Réaliser des synthèses sur la situation épidémiologique des dangers sanitaires

Garantir une co-construction des modalités de surveillance entre les différents acteurs concernés tenant compte des avancées scientifiques dans le domaine

www.plateforme-esa.fr



Rejoignez-nous sur :



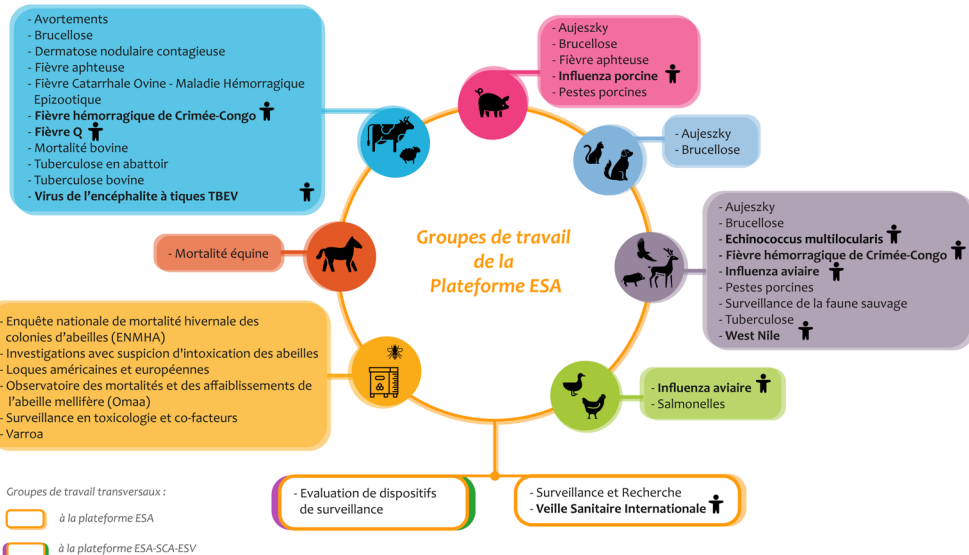
Pourquoi surveiller ?

Pour être réactif, suivre, prévenir, agir

- Évaluer l'impact des maladies présentes et suivre leur évolution dans l'espace et dans le temps.
- Détecter le plus rapidement possible l'apparition de maladies exotiques (absentes actuellement du territoire) ou émergentes.
- Permettre aux décideurs de mettre en place et piloter des mesures de lutte adaptées.
- Évaluer les résultats des stratégies sanitaires mises en œuvre.
- Fournir des données de surveillance permettant d'évaluer les risques pour la santé animale et la santé publique.

Quel champ d'action ?

Tout danger sanitaire ayant ou pouvant avoir un impact sur la santé animale et/ou la santé publique (zoonoses), et pour lequel une surveillance est souhaitable ou requise chez les animaux, à l'échelon de tout ou partie du territoire national



© Laura Gonzalez Tapia - Plateforme ESA

« Surveiller pour agir »

Quelle gouvernance, quelle organisation ?

Une gouvernance partagée et novatrice

Acteurs publics
État, organismes scientifiques, laboratoires vétérinaires publics d'analyses

Acteurs privés
organismes représentant : éleveurs, vétérinaires et chasseurs

- Un objectif partagé et porté par tous ses membres : l'amélioration de l'efficacité de la surveillance.
- La préservation des responsabilités de chacun, Etat et organisations professionnelles, pour les dispositifs de surveillance dont ils sont responsables.
- Une gouvernance et un fonctionnement basés sur le consensus.
- Des groupes de travail, mobilisant des experts scientifiques et techniques (appartenant à des organismes membres ou non de la Plateforme) ayant une connaissance des filières, des contraintes et enjeux des parties prenantes.
- Un appui financier de l'Etat aux membres de la Plateforme qui mettent à disposition des compétences spécifiques.

Comité de pilotage de la Plateforme ESA

Représentants des onze organismes membres de la Plateforme



Équipe de coordination

Appui transversal

Groupes de travail

- Experts techniques (membres ou non de la plateforme)
- Animateur(s) du groupe

